



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA  
CABINET DU MINISTRE

N° 630 /.....

V/ Réf/

N/ Réf/

Objet :

**DECLARATION DE LA PRESENCE DES CAS DE VARIOLE  
DU SINGE « MPOX » AU BURUNDI**

En date du 18 juillet 2024, nous avons annoncé que les examens sur des prélèvements faits sur 5 cas suspects de variole du singe les résultats du Laboratoire National de Référence de l'INSP étaient revenus négatifs. Ceci a été confirmé par le laboratoire spécialisé dans la recherche des maladies virales (UVRI) en Ouganda.

En date du 22 juillet 2024, trois nouvelles alertes de cas suspects au Mpox provenant du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK), de l'Hôpital Militaire de Kamenge (HMK) et du District sanitaire ISARE se traduisant cliniquement par : Une fièvre ; des douleurs articulaires et une éruption cutanée généralisée ont été rapportées.

L'équipe multidisciplinaire composé des membres du Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique, du Laboratoire Nationale de Référence de l'INSP et de l'OMS, s'est vite déployée sur terrain pour mener une investigation et faire des prélèvements.

Après analyse par le Laboratoire National de Référence de l'INSP, les 3 échantillons se sont révélés positifs au virus de Monkeypox ou variole du singe.

La variole de singe est une maladie qui touche à la fois les animaux et les humains.

Elle se manifeste par de la fièvre, des céphalées, mal de gorge, de la fatigue, une augmentation du volume des ganglions, des douleurs musculaires ou encore une éruption cutanée généralisée. Des complications pulmonaires, oculaires, digestives et cérébrales peuvent survenir.

**Elle est hautement contagieuse** et peut entraîner la mort si la prise en charge est amorcée tardivement.

Les principaux modes de transmission se font à travers :

- Toute forme de contact corporel avec une personne infectée ou les objets ayant été en contact avec le malade et ou les sécrétions du malade ou de l'animal infecté,
- Gouttelettes respiratoires ou aérosols à faible portée.

Pour se protéger de cette maladie, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida recommande à la population d'observer les mesures préventives suivantes :

- Se laver régulièrement et correctement les mains à l'eau propre et au savon ou en utilisant une solution hydroalcoolique ;
- Eviter le contact avec toute personne présentant les signes de cette maladie ;

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida rassure la population burundaise que toutes les dispositions sont prises pour faire face à cette maladie. Les 3 cas sont en train d'être pris en charge dans les structures de santé et évoluent bien et les cas contacts sont déjà listés et leur suivi est en cours.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida exhorte la population à faire recours aux services de santé les plus proches, devant tout cas suspect.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les prestataires des soins de santé pour leur professionnalisme et nos partenaires au développement pour les appuis constants dans la riposte à cette maladie.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Dr Lydwine BARADAHANA

